

Montréal, le 29 janvier 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Éric David  
Belleau Lapointe  
306, Place d'Youville, bureau B-10  
Montréal (Québec) H2Y 2B6

**Objet :                   Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro – Phase 3**  
**Notre dossier : R-3693-2009**

---

Cher confrère,

La Régie a bien reçu la lettre que vous lui transmettiez le 24 janvier 2013 et ayant trait à la présence d'un expert et aux frais afférents à cette présence à la séance de travail qui aura lieu le 6 février 2013 dans le dossier mentionné en titre

Dans sa lettre du 8 janvier 2013, la Régie indiquait qu'elle définirait le calendrier procédural de la Phase 3 du présent dossier après cette séance de travail. Ce calendrier prévoira, notamment, le dépôt, par les participants, de leur budget de participation en vue de l'étude et du traitement de cette Phase 3.

Ainsi, pour ce qui est des frais afférents à la séance de travail, la Régie vous réfère aux articles 31b) et 26 du Guide de paiement des frais des intervenants 2012 et ne peut, à cette étape-ci, se prononcer sur les temps de préparation ou même la reconnaissance de l'expert qui vous accompagnera à la séance de travail du 6 février prochain.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/as